

Département de l'Eure
Arrondissement des ANDELYS
Canton de LOUVIERS - NORD
MAIRIE de ST PIERRE DU VAUVRAY (27430)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 15 mars 2024

Date d'affichage : le 15 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Dont pouvoir (s) : 00

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE LE VINGT-ET-UN MARS A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laetitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE, Bernard LEOEUF, Alain LOEB, Chantal QUERNIARD et Pascal SCHWARTZ.

Absente : Françoise COHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jérôme BOURLET DE LA VALLEE

BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-2, 2311-1 et suivants,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril 2023 de l'exercice auquel il s'applique, Madame la Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif, les efforts faits par la collectivité pour prendre en compte les besoins des habitants.

Et après avoir entendu en séance l'exposé du budget primitif 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
Chapitre 11	169 468.97	09	00	05
chapitre 12	369 300.00	10	00	04
chapitre 14	13 000	13	00	01
chapitre 65	95 286.00	08	03	03
chapitre 66	28 000	09	03	02
chapitre 67	1 000	11	03	00
Chapitre 68	909	11	00	03
chapitre 042	24 009.58	13	00	01
GLOBALITE	700 973.55	09	00	05

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE AVEC 14 VOIX POUR DE VOTER LA SECTION DE RECETTE DE FONCTIONNEMENT AU GLOBAL.

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 013	2 000			
chapitre 70	39 265			
chapitre 73	505 628			
chapitre 74	97 226			
Chapitre 75	17 000			
Chapitre 76	350.30			
Chapitre 77	1 000			
Chapitre 78	1 950.30			
résultats reportés	56 033.05	VOTE délibération séance 2 du 21/03/2023		
GLOBALITE	720 452.65	10	03	01

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

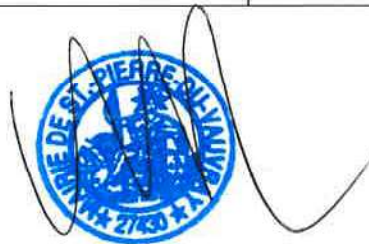
CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 20	6 200	14	00	00
Chapitre 204	4 791.00	14	00	00
chapitre 21	97 981.96	10	03	01
chapitre 16	50 000	09	00	05
Chapitre 23	180 000	09	03	02
résultats reportés	300 677.30	VOTE délibération séance 2 du 21/03/2024		
GLOBALITE	639 650.26	09	00	05

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRE	MONTANT €	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(s)
chapitre 13	425 629.77	09	03	02
Chapitre 024	119 000	12	01	01
chapitre 10	153 739.99	09	00	05
chapitre 040	24 009.58	12	00	02
GLOBALITE	722 379.34	09	00	05

	Dépenses EN €	Recettes EN €
Investissement	639 650.26	722 379.34
Fonctionnement	700 973.55	720 452.65
Totaux	1 340 623.81	1 442 831.99

Pour extrait conforme au registre.



Laetitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

Certifie le caractère acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :